

Charte du Centre

Toute personne, entre 10 et 18 ans, peut librement fréquenter le Centre d'animation, quelles que ce soit sa nationalité, sa religion... ou ses goûts musicaux !

C'est un lieu où l'on peut rencontrer ses amis, faire de nouvelles connaissances, construire des projets de vie, organiser et participer à divers ateliers, animations, sorties, camps, utiliser le baby-foot, lire des livres, jouer à des jeux de société, etc. Les animateurs sont là pour aider à mettre sur pied des projets, pour discuter, organiser des ateliers ou animations et veiller au bon déroulement des ouvertures.

Chacun est libre de venir à la seule condition d'accepter la charte du centre. Si ceci ne me convient pas je suis également libre de m'en aller.

1. Je respecte les gens en général, dans leur personne et dans leurs idées.
2. Je n'utilise pas de violence physique ni verbale envers les autres usagers et les animateurs/trices.
3. Je respecte le matériel qui est mis à ma disposition et l'utilise avec soin.
4. Au Centre, je parle le français.
5. Je ne fume pas à l'intérieur des locaux.
6. Je viens au Centre sans alcool, sans drogue et sans arme.
7. Je n'emmène ni n'utilise des symboles religieux, nationalistes ou discriminatoire.
8. Je participe à l'entretien des locaux et au nettoyage selon les besoins. Surtout, je ne salis pas le Centre volontairement et je jète mes déchets dans la poubelle appropriée.

Toutes ces règles sont valables également dans les environs proches du Centre. Elles sont très simples à suivre, mais si je n'en suis pas capable, je ne suis pas le bienvenu. Si je décide toutefois d'enfreindre ces règles, je pourrai être soumis à diverses sanctions :

1. Tout objet qualifié de dangereux et pouvant blesser autrui sera confisqué.
2. En cas de dégâts du matériel mis à ma disposition, je devrai rembourser avec mon argent de poche ou faire valoir mon assurance responsabilité civile (RC) privée pour payer les frais.
3. Selon le comportement que j'adopte, je peux être exclu du Centre pendant une certaine période. Si je décide, après la période d'exclusion, de revenir au centre, je devrai avoir une discussion avec les animateurs.
4. En cas de violence physique et suivant la gravité de la situation, une plainte pénale sera déposée.

Les animateurs



Lorsque je fréquente le Centre d'animation, je m'engage à respecter les règles du centre et je suis tout à fait conscient des diverses sanctions en cas d'effraction.

Prénom : _____ Nom : _____

Adresse : _____ NPA, localité : _____

Date de naissance : _____ Prénom du père/mère : _____

Téléphone fixe : _____ Téléphone portable : _____

Adresse e-mail : _____ Prénom des frères et soeurs : _____

Date : _____ Signature : _____

Visa de l'animateur : _____

Sanctions :	Avertissement	Exclusion du centre pour le reste de la journée	Exclusion du Centre pour le reste de la semaine
Motif :			
Date :			
Visa anim :			

Sanctions :	Exclusion du Centre pour 1 mois	Exclusion du centre pour 1 an	Exclusion définitive
Motif :			
Date :			
Visa anim :			

